



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16847
28 novembre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 2563ème séance du Conseil de sécurité, tenue le 28 novembre 1984, le Président du Conseil a fait la déclaration suivante après l'adoption de la résolution 557 (1984) :

"Touchant la résolution qui vient d'être adoptée au sujet du renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire la déclaration complémentaire suivante au nom du Conseil de sécurité :

'Comme on le sait, il est déclaré au paragraphe 26 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/16829) : 'malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient et elle risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient'. Cette assertion du Secrétaire général reflète l'opinion du Conseil de sécurité'."

